ſ		Il est FORTEMENT conseillé de réduire les contacts sociaux au cours des prochains mois.
		Toute personne habitant dans l'un ou l'autre des complexes des résidences étudiantes de l'UdeS est considérée comme une visiteuse interne lorsqu'elle se déplace dans un complexe où elle ne réside pas.
		En ce sens, elles peuvent se déplacer entre les complexes et pavillons E et G, avec ou sans bulle familiale.
		Doit être approuvée par la direction à chaque session et toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle approbation
	Bulle familiale	Constituée d'un maximum de 10 personnes, celles-ci ne changent pas. Inclut uniquement des membres habitant aux résidences et logeant sur un même pavillon ou étage. Chaque membre doit détenir une cocarde avec photo et identifications, qu'il doit présenter à la demande.
	Visiteuses et visiteurs	1 visiteuse ou visiteur / chambre
		Port du masque obligatoire à l'extérieur des chambres; peut utiliser la salle de bain assignée à la personne visitée.
		VISITEURS INTERDITS DANS LES LIEUX COMMUNS Aucun visiteur masculin dans les pavillons réservés aux femmes
	Accès aux cuisines (à l'exception des E2-1102, E5-1059 et G3-1013)	SELON LA CAPACITÉ DU LOCAL Aucun visiteur externe ET interne
		Avec bulle familiale: membres de maximum 1 bulle familiale, avec cocardes, sans distanciation ni masque.
		<u>ou</u>
		Sans bulle familiale : selon la capacité du local, avec distanciation 2 mètres, port du masque debout, retiré lors de la prise de nourriture.
	Autour d'un repas (à l'exception des E2-1102, E5- 1059 et G3-1013)	SELON LA CAPACITÉ DU LOCAL Aucun visiteur externe ET interne
		Avec bulle familiale: membres de maximum 1 bulle familiale, avec cocardes, sans distanciation ni masque.
		<u>ou</u>
		Sans bulle familiale – d'ici au 26 décembre inclus : maximum 10 personnes autour d'une table, sans distanciation, masque peut être retiré une fois assis.
		Sans bulle familiale – à partir du 27 décembre: maximum 6 personnes autour d'une table, sans distanciation, masque peut être retiré une fois assis.
	Accès aux lieux communs : Salons, salles de jeux	SELON LA CAPACITÉ DU LOCAL <mark>Aucun visiteur externe</mark>
		Avec bulle familiale : membres de maximum 1 bulle familiale, avec cocardes, sans distanciation ni masque, par zone définie.
		<u>Ου</u> Sans bulle familiale : selon la capacité du local, avec distanciation (2 m), masque peut être retiré une fois assis.
		*** Si une bulle familiale et des personnes sans bulles familiales se trouvent dans un même local, la bulle familiale doit être dans une zone définie et une distanciation de 2 mètres doit être respectée entre cette bulle et (a) une autre personne ou (b) une autre bulle ou (c) un autre groupe sans bulle. ***
		PRENDRE NOTE : des collations et des repas déjà préparés (sans cuisson) peuvent être consommés sur place.
		ATTENTION Partie de billard, les joueurs ne peuvent pas retirer leur masque, même s'ils conservent une distanciation sociale de 2 mètres. Danse et karaoké interdits.
	Accès aux salles d'études	SELON LA CAPACITÉ DU LOCAL Aucun visiteur externe
		Avec bulle familiale: membres de maximum 1 bulle familiale, avec cocardes, sans distanciation ni masque.
		Sans bulle familiale: maximum 4 personnes, avec distanciation (2 m), masque peut être retiré une fois assis.

		SELON LA CAPACITÉ DU LOCAL Aucun visiteur externe
	Rassemblements – intérieurs	Avec bulle familiale: membres de maximum une bulle familiale, avec cocardes, sans distanciation ni masque, par zone définie.
ES		<u>ou</u>
		Sans bulle familiale : selon la capacité du local, avec distanciation (2 m), masque peut être retiré une fois assis.
RIEURI		*** Si une bulle familiale et des personnes sans bulles familiales se trouvent dans un même local, la bulle familiale doit être dans une zone définie et une distanciation de 2 mètres doit être respectée entre cette bulle et (a) une autre personne ou (b) une autre bulle ou (c) un autre groupe sans bulle. ***
INTÉ	Activités intérieures de loisirs et de nature événementielle ou sociale (Ex. : jeux de société, cinéma, etc.)	SELON LA CAPACITÉ DU LOCAL Activité autorisée et non supervisée
/ITÉ		Avec bulle familiale: membres de maximum 1 bulle familiale, avec cocardes, sans distanciation ni masque une fois assis, par zone définie.
ACTIVITÉS		<u>ou</u>
4		Sans bulle familiale : selon la capacité du local, avec distanciation (2 m), masque peut être retiré une fois assis.
		ATTENTION Partie de billard, les joueurs ne peuvent pas retirer leur masque, même s'ils conservent une distanciation sociale de 2 mètres. Danse et karaoké interdits.
		*** Si une bulle familiale et des personnes sans bulles familiales se trouvent dans un même local, la bulle familiale doit être dans une zone définie et une distanciation de 2 mètres doit être respectée entre cette bulle et (a) une autre personne ou (b) une autre bulle ou (c) un autre groupe sans bulle. ***

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES		Activités extérieures de sports	Sur le terrain des résidences Activité avec contacts brefs (type volleyball), autorisée, supervisée ou non – Zone définie (Zones résidences) –
	S		Avec bulle familiale: membres de maximum 2 bulles familiales, avec cocardes, sans distanciation ni masque.
	URB		Sans bulle familiale : maximum 20 personnes avec distanciation (2 m), sans masque.
	.RE		Aucune compétition ni aucun tournoi permis.
	H X		Une personne peut s'ajouter pour offrir un cours ou un encadrement à la condition de maintenir une distance minimale de 2 mètres avec les participants.
	ES		
	TIVIT	Rassemblements - extérieurs	Sur le terrain des résidences – Zone définie (Zones résidences) –
) V		Le port du masque n'est pas exigé à l'extérieur, selon les conditions suivantes.
			Avec bulle familiale: membres de maximum 2 bulles familiales, avec cocardes, sans distanciation ni masque.
			Sans bulle familiale: maximum de 20 personnes, sans distanciation ni masque.